



EDITO Les 50 ans de FNE

Par Patrick Thiery, président de Picardie Nature

Réunir les dirigeants des associations et fédérations régionales du mouvement FNE est toujours un moment de retrouvailles et d'échanges utiles pour nos actions au quotidien. Cette année l'assemblée générale de notre fédération nationale FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT était placée sous deux signes.

Celui de l'austérité avec une organisation minimaliste, sans congrès la veille, à l'image des difficultés économiques que vivent de nombreuses associations de protection de la nature et de l'environnement, partout en France. Et celui d'un lieu chargé de sens, le Muséum National d'Histoires Naturelles, siège de la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature (FFSPN, ancien sigle de la fédé), créée en 1968 par une poignée de jeunes, étudiants pour la plupart, déterminés à structurer la protection de la nature dans notre pays, à une époque où aucune législation spécifique n'existait.

Ce sont les mêmes d'ailleurs, qui, quelques années après, ont travaillé avec le député gaulliste Roland Nungesser et lui ont demandé de convaincre Michel d'Ornano, ministre de l'environnement sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing, d'élaborer une grande loi sur la protection de la nature.

Ce sera le texte fondateur promulgué le 10 juillet 1976. Cette loi pose les bases de la protection de la nature en France, en donnant les moyens de protéger les espèces et les milieux. Elle est composée de 43 articles et débute ainsi : « **La protection des espaces naturels et des paysages, la préservation des espèces animales et végétales, le maintien des équilibres biologiques auxquels ils participent et la protection des ressources naturelles contre toutes les causes de dégradation qui les menacent sont déclarés d'intérêt général** ».

Ainsi, tous travaux ou projets d'aménagement sont désormais soumis à des études d'impacts qui comprend au minimum une analyse de l'état initial du site et de son environnement et l'étude des modifications que le projet y engendrerait ainsi que les mesures pour les supprimer, les réduire et les compenser si possible. Cette loi est également à l'origine des listes d'espèces animales et végétales sauvages protégées. Elle régit enfin la création des réserves naturelles et prévoit l'arrêté préfectoral de protection de biotope. Aujourd'hui, cette loi est à l'origine de la plupart des articles du Code de l'Environnement. Un autre ministre de l'environnement, accueilli très chaleureusement, nous a fait l'honneur de sa présence le samedi 7 avril. Nicolas Hulot a, en effet, ouvert cette 50^{ème} assemblée générale et abordé avec nous le sujet de la transition écologique. Cette même transition écologique que les fondateurs de FNE imaginait déjà à l'époque où une transformation de notre société industrielle génératrice d'atteintes à la nature¹ était à envisager.

Lettre d'information

Retour sur le séminaire régional
Territoires en transition organisé
par le CERDD [2](#)

Composition du CA et du bureau
de PICARDIE NATURE pour 2018 [4](#)

Conférence sur les phoques à la
Maison d'Arrêt d'Amiens [5](#)

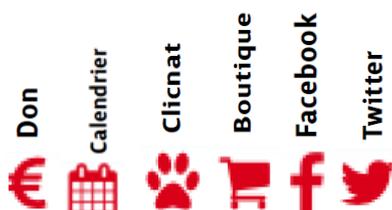
ONCFS – Stratégie de police
environnementale – consultation
des partenaires [6](#)

Actus sur la Vie Associative en
Hauts-de-France : FNE et LMA [8](#)

Intervention de Nicolas Hulot à
l'assemblée générale de France
Nature Environnement [10](#)

¹ Jean Dorst Avant que nature meure – 1965

Le Professeur Jean Dorst, directeur du laboratoire de zoologie du MNHN, membre de l'académie des sciences publie en 1965 « Avant que nature meure » qui est reconnu pour être l'une des premières « analyse vivante et prémonitoire de la crise d'érosion de la biodiversité aujourd'hui avérée »



« l'observatoire
faune &
l'opération
faune et bâti »
sont
cofinancés par
le FEDER dans
le cadre du
programme
opérationnel
FEDER - FSE
pour la
Picardie.



Les actions menées par Picardie Nature sont permises par le soutien et la participation des adhérents, des donateurs et des bénévoles ainsi que par la collaboration et l'aide de différents partenaires





C'est avec beaucoup d'attention et de compréhension mutuelle que nous avons écouté son intervention sur le nécessaire engagement de la société dans une transition écologique et solidaire.

Sa vision est empreinte de réalisme, de pragmatisme et d'humanisme. Son approche montre une volonté de ne pas perdre de temps tout en inscrivant les différentes transitions à engager dans un calendrier de quelques décennies, très éloigné du calendrier des échéances électorales entendu habituellement dans le discours des hommes politiques.

Pour Nicolas Hulot il convient de s'engager dans la transition écologique et solidaire d'abord par la transition énergétique et la transition agricole et alimentaire. Ce sont des champs d'actions qui devraient permettre une prise de conscience des citoyens et une mise en mouvement irréversible de la société.

La transition énergétique devra s'appuyer sur les intelligences du plus grand nombre, sur l'identification des forces de résistance pour partager avec la société ce que pourra être le modèle énergétique de la France. Il s'agira d'aller au-delà des objectifs que ses prédécesseurs ont pu annoncer pour une mise en œuvre réelle avec toutes les difficultés et les incompréhensions d'un certain nombre de nos concitoyens.

La gestion de l'eau est une des préoccupations du ministre quand il aborde la transition agricole. L'approche doit être holistique et surtout pas simpliste à l'image de projets qui laissent penser qu'il suffit d'avoir des installations de stockage de l'eau pour l'utiliser pour une irrigation « débridée » quand il ne pleut pas. En ce qui concerne le dossier du glyphosate, le simple fait que la France ait proposée un dispositif d'arrêt sous trois ans a commencé à faire bouger les consciences et à sortir du discours habituel « je ne sais pas faire autrement ». Un mouvement perceptible autour des pratiques sans glyphosate commence à être observé dans le monde de l'agriculture conventionnelle, consciente qu'il faut sortir du modèle agricole actuel dépendant de l'industrie chimique et qui a tué peu à peu la vie du sol, car considéré comme un simple support. Pour accompagner les territoires dans la transition écologique, Nicolas Hulot a rappelé sa méthode : « *ce sont les territoires qui devront, par un dialogue avec l'ensemble des acteurs locaux, déterminer ce qui va d'abord répondre à la transition énergétique, créer des emplois, favoriser de nouvelles filières. Il faut y mettre de la prévisibilité, de la progressivité et cranter les avancées pour les rendre irréversibles* »

Retour sur le séminaire régional Territoires en transition organisé par le CERDD¹

Par Simon LAIGNEL et Magid ABDI

Cet article est une synthèse. L'article complet est à découvrir sur notre site internet rubrique protection de l'environnement - climat

Le 15 mars 2018 s'est tenue à l'espace Dewailly d'Amiens, une journée d'échanges pilotée par le Centre Ressources du Développement Durable pour les Hauts de France (CERDD) et consacrée à la lutte contre le changement climatique et au développement durable. Une centaine de structures étaient présentes au cours de ce séminaire, des agents publics des EPCI (établissements publics intercommunaux), à des élus locaux, en passant par des consultants spécialisés (Auddicé, AlterSenso, Cooprex international...), et quelques représentants du monde associatif (MAAM, Amis de la terre du Cambrésis, Echange pour une terre solidaire...).

La journée s'est déroulée en deux temps : La première partie de la matinée fut une conférence en

plénière destinée à mettre en contexte les objectifs et les réalisations effectuées pour la mise en pratique des Objectifs de Développement Durable (ODD). Ces ODD, successeurs directs des Objectifs Du Millénaire (ODM) font partie d'un programme de développement durable porté par l'ONU.

Non contraignant, ce programme met au défi les États parties prenantes de changer leur modèle économique et social afin de favoriser la mise en œuvre de la transition écologique.

C'est à chaque État souverain du Nord comme du Sud qu'incombe la responsabilité de suivre et d'examiner les progrès accomplis, ils devront recueillir en temps utile des données de qualité et facilement accessibles.



ÉTUDIER - AGIR - SENSIBILISER

Association régionale de protection de la Nature et de l'Environnement
Picardie Nature - 1 rue de Croÿ - BP 70010 - 80097 Amiens cedex 3 - Tél. 03 62 72 22 50
www.picardie-nature.org

■ Juin 2018

2



Les intervenants, composés de chercheurs, de chargés de mission au sein de collectivités, de responsables de comités, d'agences et d'élus, ont évoqué chacun leur tour, leur point de vue, et les réalisations effectuées dans le cadre de leurs attributions.

La première table ronde, consacrée à une réflexion sur l'appropriation des ODD au niveau national, puis local a mis en lumière le fait que la réalisation de ces objectifs passe avant tout par une appropriation territoriale adaptée.

La France, après le succès diplomatique de la COP 21, doit montrer l'exemple. Mais il est difficile de mettre en œuvre le développement durable, tant ce sujet est transversal et touche toutes les couches de la société. C'est pourquoi la mise en œuvre des ODD s'inscrit dans une démarche volontariste. Les ODD ne représentent pas un agenda gouvernemental. Leur intérêt est le message qu'ils transmettent.

Pour certains intervenants, ce point de vue a des limites. Le contenu de ces objectifs est prometteur, mais leur mise en œuvre souffre encore de nombreuses lenteurs. Pour que les territoires mettent en place des politiques publiques adaptées au développement durable, il ne faut pas se limiter au verdissement de politiques déjà existantes, mais transformer en profondeur le modèle politique et social. Or, ce n'est pas ce qui est observé actuellement. Une certaine inertie, voire, un statut quo politique, cantonne les ODD au sein d'une niche, lorsqu'ils devraient faire office de principe universel et de force de transformation du modèle économique et social.

En tout état de cause, l'Etat n'a que peu de visibilité sur les initiatives menées en ce sens, et ce, malgré un fort désir de pilotage des projets par l'état, venant des collectivités territoriales. Le nombre de sujets et de secteurs concernés par le développement durable augmente la lourdeur administrative et rend longue et compliquée la lisibilité des projets. L'avenir est donc au développement d'indicateurs de suivi de l'effet des ODD suite à leur inclusion dans le SRADDET.

Durant la suite de la plénière, quelques projets concrets ont été présentés. Dans les différents territoires, on constate que les ODD investissent aisément les aménagements techniques. Rénovation des habitations, création d'une plate-forme énergie, et bus à haut niveau

de service pour Amiens. Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), et lutte contre le gaspillage alimentaire et les déchets, pour Saint-Quentin.

La métropole Lilloise, en plus des projets techniques, semble être allé plus loin dans l'intégration de nouveaux modes de gouvernance, associant plus facilement la société civile, avec les contrats de territoire, les grands débats, et le financement de l'économie sociale et solidaire, à hauteur de 150 000 euros depuis 2014.

La seconde partie de la journée a vu se dérouler un certain nombre d'ateliers thématiques. Les participants ont pu échanger autour des thèmes des collectivités territoriales face aux nouveaux modèles économiques et des initiatives citoyennes.

Le modèle économique actuel est en déviance, en raison du poids bien trop lourd de la rentabilité économique face à l'utilité sociale et la gestion des ressources disponibles. Les crises sociales, économiques et environnementales seraient très liées à cette obsession rentable. Il est nécessaire pour les collectivités territoriales de se saisir des objectifs de développement durable, à l'instar de la ville Grande-Synthe, près de Dunkerque qui a placé l'amélioration durable de la qualité de vie de la population au cœur de sa politique. Grande-Synthe construit toutes ses politiques publiques autour du développement durable et de la transition écologique. Toute sa communication est orientée en ce sens. Elle est la première ville à avoir décroché le label Capital Biodiversité. Elle anime nombre d'actions et d'événementiels dédiés au développement durable. Elle se veut ville pionnière en France. Le projet de ferme urbaine « multi-services » est emblématique de la démarche amorcé par la Ville. L'idée est de financer et de soutenir la mise en place d'un système alimentaire relocalisé. 8,6 Hectares de terres arables ont été acquises dans ce but. De tels engagements sont impensables sans un engagement fort des élus locaux dans leur manière d'investir les ODD et d'impliquer les citoyens dans la transition.

Ces mêmes citoyens, face à la relative complexité de ce que représente la mise œuvre du développement durable, peuvent éprouver un sentiment d'isolement voir, d'impuissance. C'était en tout cas le constat partagé par beaucoup. Il existe cependant de nombreux exemples d'initiatives locales et citoyennes qui représentent des tentatives de réalisation de la transition économique et sociale. L'exemple des « Repair





« café » a été cité plusieurs fois, mais il en existe bien d'autres. Nous pouvons citer les monnaies locales, les AMAP, le covoiturage ou l'habitat participatif.

Ces initiatives sont malheureusement peu nombreuses et méconnues du grand public. L'action des pouvoirs publics se voudrait donc double : soutenir, accompagner ces initiatives dans leur développement, et participer à leur visibilité auprès du grand public. Des limites existent cependant. Les initiatives citoyennes ne peuvent être soutenues toutes, ni indéfiniment. Certes, par manque de moyens financiers, mais également par manque d'un cadre juridique adéquat. Il sera également souligné le fait que l'inertie du système économique-social actuel est forte, et que les citoyens mettront du temps avant de se saisir de cette nouvelle donne.

D'où un intérêt très fort pour les relais médiatiques tels que le récent film « demain » de Mélanie Laurent et Cyril Dion.

Les différents exemples entendus montrent que la création d'une réelle vie économique basée sur ces différentes initiatives est encore au stade de l'expérimentation. La conscientisation et la participation du plus grand nombre de citoyens à la vie économique et sociale locale est donc une nécessité vitale. Il est de la responsabilité des pouvoirs publics de prendre en compte et de stimuler ces projets. Mais il est également de la responsabilité de chacun de se saisir de ces opportunités pour que les ODD ne restent pas qu'une simple utopie.

Composition du conseil d'administration et du bureau de PICARDIE NATURE pour l'année 2018

Au cours de notre 48^{ème} assemblée générale qui s'est tenue le 24 mars à SAINT QUENTIN nous avons procédé au renouvellement du conseil d'administration pour l'année 2018 :



Le bureau pour l'année 2018 :

Président : patrick THIERY

Vices-présidents : Thierry DEREUX et Jean-Paul LESCOUTRE

Trésorier : Magid ABDI

Secrétaire : Dominique ROUSSEAU

Secrétaire adjoint : Simon LAIGNEL

Magid ABDI
David ADAM
Régis DELCOURT
Thierry DEREUX
Nicole GASTEL
Alain GREVOT
Simon LAIGNEL

Catherine LEBEAU
Sébastien LEROY
Raoul LETURCQ
Jean-Paul LESCOUTRE
Dominique ROUSSEAU
Patrick THIERY
Emmanuel VIDAL



ÉTUDIER - AGIR - SENSIBILISER

Conférence sur les phoques à la Maison d'Arrêt d'Amiens

Par Simon THIERY

Il y a environ deux mois notre association a été contactée par Mme Giscon, directrice adjointe de la Maison d'Arrêt d'Amiens. Elle sollicitait Picardie Nature dans le cadre de la 12ème fête de la nature dont le thème était cette année : « Voir l'invisible ».

Comme il nous semblait difficile d'animer une conférence sur la microfaune et de retenir l'attention des personnes pendant toute une matinée, nous avons proposé à Mme Giscon de leur présenter un groupe d'animaux très connus chez nous mais dont une partie de la vie est peu visible, pour cause, puisqu'ils passent un grande partie de leur temps dans l'eau. Je veux parler des phoques que l'on rencontre sur nos côtes.

Après avoir obtenu les autorisations requises pour pouvoir entrer dans le bâtiment, je rencontrais, le vendredi 25 mai une quinzaine de détenus. Au préalable ils avaient pu recueillir des informations sur les deux espèces, phoque veau marin et phoque gris puisque notre exposition sur les phoques avait été installée dans la bibliothèque de l'établissement.

Après une présentation rapide de Picardie nature et de ses activités, je suis entré dans le vif du sujet en abordant les thématiques suivantes : les mammifères marins, les différentes espèces de phoques, les deux espèces vivant sur nos côtes, leur reproduction, leur mue, leur alimentation en m'appuyant sur les études réalisées dans le cadre du programme Ecophoques.

Lors d'échanges questions/réponses j'ai été étonné de découvrir qu'ils étaient bien informés sur l'actualité des phoques avec les deux animaux tués en Baie de Canche. J'ai eu droit également à des questions importantes à leurs yeux : « A quoi servent les phoques en Baie de

Somme ? » Questionnement fondamental qui m'a permis d'aborder plus globalement la place des prédateurs dans les écosystèmes et pour les phoques, la diversité des proies, leur opportunisme pour capturer les poissons malades et les espèces les plus abondantes.

Une autre thématique a été abordée par les détenus, le statut d'espèce protégée. L'un d'entre eux s'appuyait sur ses origines africaines pour m'expliquer que pour une espèce protégée comme l'éléphant il existe des autorisations de tir, notamment quand un animal provoque des dégâts dans les cultures et les villages deux années de suite. Il est dans ce cas tué par les villageois en présence d'un garde. J'ai indiqué que des dispositions similaires existaient pour les phoques au Royaume Uni où ils sont beaucoup plus nombreux que chez nous. Des quotas de tirs sont déterminés quand des phoques commettent des dégâts dans des installations d'aquaculture.

Ces quelques heures passées à la Maison d'Arrêt d'Amiens m'ont permis de rencontrer des personnes de tous âges, de 20 à 60 ans, toutes curieuses de nature. Pour leur permettre d'enrichir leurs connaissances sur la faune picarde et pour leur apporter des distractions, j'ai laissé dans leur bibliothèque plusieurs exemplaires de nos ouvrages, Les phoques de la Baie de Somme et oiseaux de Picardie.



ONCFS – Stratégie de police environnementale – consultation des partenaires

Par Magid ABDI

L'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) a invité ses partenaires publics et privés à participer à l'élaboration de sa stratégie de police environnementale. En ligne de mire la signature de son prochain contrat d'objectifs et de performance à compter du 1^{er} janvier 2019 et pour une durée de 5 ans. Cette consultation s'est tenue sur 4 demi-journées entre le 10 et 23 avril 2017 reprenant respectivement 3 grands axes de réflexion : les atteintes aux espèces intégrant la police sanitaire, le trafic d'espèces et l'atteinte aux milieux.

L'ONCFS en quelques chiffres

Créé en 1972, l'Office dispose d'un budget de 120 millions d'euros pour remplir ses missions sur l'ensemble du territoire (métropole et DOM).

1 700 personnes au service de la biodiversité :

. 1 000 Agents Techniques de l'Environnement, commissionnés par le Ministère chargé du développement durable, répartis dans les Services Départementaux et les Brigades Mobiles d'Intervention

. 350 Techniciens de l'Environnement, également commissionnés, affectés dans les Services Départementaux (encadrement), les Délégations Inter-Régionales et les différentes directions

. 70 ingénieurs et techniciens, regroupés au sein de cinq C.N.E.R.A spécialisés dans un groupe d'espèces : avifaune migratrice, cervidés et sangliers, faune de montagne, petite faune sédentaire de plaine, prédateurs et animaux déprédateurs.

. 80 cadres techniques

. 156 personnels administratifs

. 30 ouvriers participant à la gestion des domaines et réserves gérés ou co-gérés par l'Office.

. 25 inspecteurs du permis de chasser

6 directions, en appui au Directeur Général, mettent en oeuvre l'action de l'établissement dans leurs domaines de compétences

10 Délégations Inter-Régionales –

90 Services Départementaux

1 Conseil d'administration

1 Conseil scientifique

27 réserves de faune sauvage, totalisant près de 60 000 hectares d'espaces protégés qui permettent à l'ONCFS de mener études et expérimentations.

M. Loïc OBLED, Directeur de la Police de l'ONCFS, Mme CUZANGE-OLAGNON, la directrice adjointe, et M. Jacky DESBROSSE et M. Yves VERILHAC, membres du Conseil d'administration de l'ONCFS composaient la tribune. M. DESBROSSE représentant également la chasse tandis que M. VERILHAC, les associations naturalistes (Directeur général de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)).



L'ONCFS a pu compter sur la présence de ses services internes nationaux et départementaux, notamment des inspecteurs de l'environnement de l'Aisne, des Pyrénées Orientales, de la Brigade Mobile Intervention (BMI Cites). La Direction Régionale de l'Environnement, l'Aménagement Logement (DREAL) d'Ile-de-France, la Direction Départementale des Territoires (DDT) des Yvelines et l'Agence Française de Biodiversité étaient également présents. Un représentant de la Fédération de chasseurs d'Ile-de-France. Un salarié du Conservatoire botanique de Fontainebleau, une avocate représentant l'association One Voice, et Picardie Nature représenté par moi-même.

Une crise paradoxale de moyens à dépasser

L'environnement fait l'objet d'attentes croissantes sur le plan politique et sociétal. Les réglementations, les cadres juridiques sont de plus en plus précis et techniques, de plus en plus protectrices pour la faune et flore. Dans le même temps, à l'instar de ce qu'il se passe dans d'autres services financés par l'Etat, le principe économique est de pouvoir faire beaucoup plus avec beaucoup moins de moyens matériels et humains. L'Etat attend de l'ONCFS d'être moins gourmand en ressources mais tout aussi performante qu'auparavant voire plus.

Force est de constater que les attentes exprimées par les participants restent fortes. « Bonne démarche que de parler d'objectifs, pourquoi faire si les moyens ne seront pas la hauteur ? Les territoires ont besoin d'une police environnementale. Complicé d'être efficace avec 4, 5 inspecteurs sur un département. Cette logique étatique porte gravement préjudice au regard des enjeux » selon le Vice-président chasseur de l'ONCFS.

M. VERILHAC réclame également plus de moyens, plus d'intervention sur les milieux sensibles, plus de prévention et plus de retours sur les signalements d'infractions auprès de l'ONCFS. M. CINOTTI de la DDT des Yvelines, est revenu sur le quasi abandon des prérogatives de police administrative opéré par l'ONCFS. S'il y a évidemment des raisons d'ordre politique décourageant les agents d'investir sincèrement ces activités, le problème est d'abord organisationnel et matériel. L'Etat régulateur opère des calculs d'opportunité qui pénalisent sérieusement l'efficacité et le sens de la police administrative. Ce qui ne peut perdurer ainsi.

Par ailleurs, l'ONCFS auraient besoin de monter en compétence en matière de flore. La Directrice adjointe reconnaît l'expertise actuelle limitée en matière botanique. Une réflexion est ouverte en interne. L'ONCFS se doit d'intervenir sur les destructions intentionnelles de surfaces à forte valeur florale et environnementale. Il y a aussi le problème de la faune sauvage capturée. L'inspecteur ONCFS de l'Aisne a soulevé le problème du devenir des animaux saisis. Aucune réponse efficace n'a encore été trouvée malgré la saturation des dispositifs actuels. Les services de police ne savent que faire des animaux capturés qui s'accumulent. Il est aussi revenu sur la problématique en milieu rural où on est très loin du tryptique ERC, Eviter, Réduire, Compenser malgré les efforts déployés au quotidien par le service départemental de l'ONCFS.

Il y a eu des remontées plus gourmandes mais le Directeur de la Police n'a pas manqué de rappeler plusieurs fois que l'ONCFS a vocation dorénavant à ne se limiter qu'à ses prérogatives et ne sauraient faire le travail d'autres structures. L'ONCFS ne peut être formateur juridique permanent auprès des agriculteurs ou faire les évaluations environnementales de projet d'aménagement à la place des services de l'Etat compétent.

La voie partenariale comme seul alternative, des opportunités pour les associations naturalistes

La France a des objectifs de protection de la biodiversité à atteindre qui sont inscrits dans des documents contraignants. La question a été posée de savoir si l'ONCFS devait privilégier des espèces sur d'autres au regard de la diversité des normes et des échelles d'intervention. La formulation, évidemment, a quelque peu dérangé les acteurs en présence. Personne n'ayant

osé abonder dans ce sens. L'idée était plus de concilier objectifs nationaux, supra nationaux et enjeux spécifiques de territoire local. Qui vivra verra.

Pour mener à bien ses missions, l'ONCFS a tout intérêt de renforcer ses partenariats en territoire et d'en développer de nouveaux, le cas échéant. Des initiatives efficaces fonctionnent au niveau des départements. L'inspecteur ONCFS de l'Aisne a cité son exemple de partenariat avec le CODAF. Le plus souvent, chaque service de police départementale développe ses moyens d'actions, ses réseaux de gré à gré. Ce qui, dans les faits, dépend beaucoup des personnalités, des engagements et des volontés du personnel de l'ONCFS présent en territoire. L'idée aurait pu être de valoriser les organisations qui marchent et les systématiser après expérimentation. Nous avons porté l'idée de renforcer les liens entre associations et agents ONCFS en territoire voire de travailler à une contractualisation de ces rapports adaptés aux besoins locaux.



S'agissant des conventions entre polices, avec les Parquets, elles existent officiellement. Mais la police de l'environnement reste un parent pauvre dans le paysage, donc peu considérée. De plus, elle est éparpillée entre plusieurs structures détentrices d'un pouvoir de police de l'environnement. Peu de moyens matériels, peu de visibilité par rapport aux grosses centrales policières, peu d'influence auprès des magistrats. Si le taux de poursuites des infractions constatées par ses inspecteurs est de quasi 100%, l'ONCFS souffre d'un déficit de reconnaissance et de valorisation de ses investigations. Cela est perçu comme un problème et dans le même temps une certaine fatalité par rapport au poids des décideurs politiques et de l'administration.

Le représentant de l'AFB a insisté sur le fait que les réseaux de partenariat seront indispensables aux deux polices environnementales. La connaissance fine des dossiers, la gestion maîtrisée des enjeux sociétaux et



environnementaux de plus en plus complexes imposent de développer des échanges de données concertées, des mutualisations de domaines de compétences, avec tous les partenaires pertinents privés et publics. Dans le même temps, l'ONCFS comme l'AFB, devra se focaliser sur des missions, des domaines d'intervention, les procédures d'enquêtes, le niveau d'expertise sont de plus en plus spécialisées et couteux. Enfin le Directeur de la police de l'ONCFS écarte notre proposition de développer une communication sur les infractions constatées ayant un intérêt certain d'être médiatisées. Officiellement, l'ONCFS n'est pas compétente. C'est le Magistrat saisi qui à la main. Pourtant, il serait utile d'informer la presse et sensibiliser le grand public. Pour lui, aux associations d'endosser cette responsabilité d'informer. Encore faut-il être associé aux infractions constatées.

Rôle de police sanitaire

Sur ce volet, l'ONCFS est positionné comme bras armé du Ministère de l'agriculture en charge de la politique. Cela fait suite à des épisodes infectieux passés qui ont touché la faune sauvage et qui comportaient un risque pour la santé humaine ou le bétail d'élevage (tuberculose bovine, peste porcine classique du sanglier, brucellose porcine, influenza aviaire).

Sous la tutelle des services de police sanitaire du Ministère de l'agriculture, l'ONCFS, les chasseurs et les associations naturalistes auront vocation à assurer et amplifier une veille informationnelle réactive et discrète vers les experts scientifiques de la police spécialisée.

Les agents de l'ONCFS ont évoqué la sensibilité de certains contrôles qui pourtant sont indispensables. Contrôle des animaleries ou des appelants par exemple. Ce type de contrôles nécessite des moyens en temps et en personnel sur un territoire. Il est indispensable de penser une stratégie d'intervention concertée avec les

institutions judiciaires et administratives, pouvoir solliciter d'autres forces de police, le cas échéant. La question des moyens dévolus s'est réimposée.

Le dispositif SAGIR a fait ses preuves en matière de surveillance événementielle. La police sanitaire désire aujourd'hui de structurer une surveillance programmée pour développer une meilleure connaissance des couples infection/espèce. Des programmes d'étude et de recherche sont déployés. Les buts sont de comprendre les mécanismes d'apparition, d'entretien et de persistance de la maladie, en lien étroit avec les connaissances relatives aux espèces. Ces études visent également à déterminer les mesures de maîtrise des risques sanitaires les plus adaptées. L'enjeu est aussi la santé publique. Sur le site de l'ONCFS, une documentation abondante est disponible sur ce sujet.

Conclusion : *La balle est aussi dans le camp des associations naturalistes. Nous avons l'opportunité d'être des acteurs forts de la lutte contre les atteintes diverses à l'environnement et contribuer à la veille sanitaire. Le développement de réseaux étroit de collaboration entre associations et polices de l'environnement locales s'impose comme une évidence.*

SAGIR est un réseau de surveillance épidémiologique des oiseaux et des mammifères sauvages terrestres en France. Cette surveillance, fondée sur un partenariat constant entre les Fédérations des chasseurs et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, s'exerce depuis 1955, s'est consolidée en 1972 et a pris la dimension actuelle en 1986 sous le nom de SAGIR. <http://www.oncfs.gouv.fr/Reseau-SAGIR-ru105>

Actus sur la Vie Associative en Hauts-de-France : FNE et LMA

Le Mouvement Associatif Hauts-de-France, échelon régional du Mouvement associatif national, a pour objet de représenter la vie associative en région Hauts-de-France. Il fédère une grande partie des 82 000 associations actives dans notre région, réunies autour

de réseaux sectoriels, mais également autour d'une animation territoriale proche des associations locales. Son rôle est de favoriser le développement d'une force associative utile et créative et d'être le porte-voix de la dynamique associative en Hauts-de-France.



ÉTUDIER - AGIR - SENSIBILISER

Association régionale de protection de la Nature et de l'Environnement
Picardie Nature - 1 rue de Croÿ - BP 70010 - 80097 Amiens cedex 3 - Tél. 03 62 72 22 50
www.picardie-nature.org



Ses 3 missions sont la représentation politique, l'animation et le développement territorial et l'accompagnement. Depuis 2010, chaque année, le MA organise aux

alentours du **1er juillet** (date anniversaire de la Loi 1901) une conférence régionale stratégique réunissant les grands acteurs de la vie associative en région.

Cette rencontre qui s'est déroulée le 3 juillet à l'université d'Artois à ARRAS était organisée en partenariat avec l'Etat et le Conseil régional Hauts-de-France. Elle avait pour objectifs :

- D'éclairer les décisions politiques de l'année à venir ;
- De contribuer à construire des approches stratégiques collectives ;
- De renforcer la cohérence entre les différents outils et moyens d'intervention sur la vie associative.

Outre l'introduction du propos, un état des lieux construit collectivement avec une soixantaine

d'acteurs de la Vie associative dans notre région a été présenté et a fait remonter les problématiques rencontrées par les associations. Chaque partenaire présent a pu ensuite réagir par rapport à cet état des lieux

Florence DOMANGE, présidente du Mouvement associatif, a rappelé le **rôle essentiel joué par les associations en matière de développement économique et territorial**. Elle a ensuite mis l'accent sur **les difficultés que vivent aujourd'hui nombre d'associations dans un contexte de grandes incertitudes marqué par des baisses de financement et un renouvellement des exécutifs au niveau régional, départemental et local**.

Pour plus d'informations:

Marie Fauvarque, Directrice de Picardie Nature, Vice – Présidente du LMA , 07.68.07.80.58; marie.fauvarque@picardie-nature.org
<https://lmahdf.org/>

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT adhère au LMA

En décembre 2017, et après des échanges et accords de son CA, FNE a décidé d'adhérer au LMA, au niveau national. Tout le monde a salué cette entrée des associations de protection de la nature et de l'environnement au sein du LMA. Notre secteur est majeur dans l'animation de la vie associative de notre pays et porte un regard spécifique sur le fait associatif, le bénévolat, l'engagement, le modèle économique et l'autonomie financière, les relations avec les acteurs privés et publics etc. Il est donc légitime que FNE participe à la co-construction des politiques publiques associatives et à la reconnaissance du fait associatif dans tous les domaines.

Le 2 Mai 2018, une rencontre a eu lieu entre le LMA, Picardie Nature et France Nature Environnement Hauts-de-France, jeune fédération créée en Décembre 2017. A ce jour, c'est Picardie Nature qui siège au sein du LMA et y représente le monde associatif de protection de la nature et de l'environnement mais à terme, ce rôle sera logiquement porté et animé par FNE HdF. Siéger au sein du LMA est parfaitement cohérent avec le rôle d'une fédération régionale

représentative. La fédération anime un réseau, favorise son élargissement, elle défend les intérêts de ses membres et organise la mise en œuvre de projets communs, répondant à des besoins identifiés. Ceux-ci peuvent être de métiers, c'est à dire sectoriels : liés à l'activité, dans les territoires, de protection de la nature et de l'environnement, ou transversaux, c'est à dire liés au fait associatif : communication, gestion économique, fonction employeur, bénévolat valorisé etc.

De cet échange riche, sont ressorties plusieurs idées comme : valoriser, transmettre et rendre accessible le travail mené sur le bénévolat valorisé, travailler sur la formation des bénévoles, améliorer la représentativité du secteur au sein et avec le LMA, communiquer et diffuser les positions et enjeux de notre secteur à l'ensemble des membres et partenaires du LMA...

Une nouvelle étape s'ouvre donc pour Le Mouvement Associatif et la fédération régionale France Nature Environnement Hauts-de-France, avec, de façons pertinentes, l'objectif de représenter mieux et plus d'associations et de répondre à leurs attentes.



ÉTUDIER - AGIR - SENSIBILISER

Intervention de Nicolas Hulot à l'assemblée générale de France Nature Environnement

Par Simon LAIGNEL

Picardie Nature était présente le 7 Avril dernier pour l'assemblée générale de France Nature Environnement, l'association fédérative à laquelle elle adhère. Il s'agissait également du 50^{ème} anniversaire de ce réseau d'associations de protection de l'environnement qui couvre l'ensemble du territoire métropolitain et d'outre-mer. A cette occasion, le ministre de la transition écologique et solidaire, Nicolas Hulot, est intervenu durant environ une heure pour saluer l'action des bénévoles, justifier sa politique et répondre aux questions de quelques intervenants.

« Il faut mettre la lutte pour la biodiversité au même niveau d'enjeu que la lutte contre le réchauffement climatique ». C'est ainsi que le ministre a commencé son discours, en profitant de l'occasion pour justifier son mouvement d'humeur devant les députés, le 21 Mars. La France devrait être exemplaire sur le sujet mais, dans notre pays, le plus grand nombre peine à réaliser que l'enjeu de la biodiversité est indissociable des autres enjeux.

C'est sur ce difficile constat que Nicolas Hulot évoque le futur plan biodiversité. Il prévient : « C'est un moment où il faudra additionner nos intelligences.[..], un moment d'exemplarité dans la démocratie », et en même temps « ...une opportunité qui ne se représentera pas deux fois ».

Les forces de résistances sont nombreuses, et il en a conscience. Beaucoup d'intérêts et de points de vue divergents freinent la mise en œuvre des réformes prévues. L'inertie due aux politiques d'aménagements des dernières décennies (qui n'ont pas, c'est peu de le dire, pris en compte la biodiversité) sont également selon lui, une des raisons de la lenteur des décisions nécessaires. Ainsi se justifie-t-il face aux mécontents. Car des mécontentements récents, il y en a, et il en a conscience. Aussi demande-t-il notre indulgence, et compte sur notre aide et notre détermination, car les mesures à prendre « ...ne sont pas immédiatement, psychologiquement acceptables pour tous nos concitoyens ». Sans nous, dit-il, sa volonté se heurtera à la réalité.

C'est la nécessité de cette détermination, cette conscience collective et cette intelligence qu'il évoque, lorsqu'il parle d'un événement fondamental, à venir en 2018 : les assises de l'eau. Cette ressource, de plus en plus rare, est un exemple du changement de paradigme nécessaire. Une approche simpliste du problème privilégierait une politique de stockage massif de l'eau pour la prendre à la nature quand elle est abondante et l'utiliser quand on en a besoin. Le ministre prévient « il va falloir être plus intelligent et s'interroger sur l'utilité de certains usages de l'eau ».



Enfin, Nicolas Hulot fait le bilan de ces quelques mois passés au gouvernement. Loin de s'enfermer dans une dynamique d'isolement, fréquente au sein des cabinets gouvernementaux qui sont propres à éloigner de la société civile, il essaie d'être lucide sur ses réussites et ses échecs. Les progrès sont certes, lents, mais ils sont palpables. Il cite en exemple, la filière nucléaire. « On est passé d'une entreprise, EDF, qui disait qu'elle ne savait pas faire la réduction du parc nucléaire, à une entreprise qui nous dit qu'on peut en partie réduire le parc nucléaire, à l'horizon 2029 ». Sans oublier l'abandon du projet d'aéroport de Notre Dame des Landes.

A la fin du discours, deux questions suivront, notamment sur les baisses de financements allouées au monde associatif et dont l'interlocuteur du ministre, le président de la FRAPNA (région Rhône-Alpes-Massif Central) a du mal à dissimuler son émotion devant ce problème qui touche toutes les associations régionales qui mènent des actions d'intérêt général et participent à des politiques publiques. Le soutien affiché par le ministre à ces questions et au monde naturaliste a été apprécié par l'assemblée présente. Nous souhaitons que Nicolas Hulot réussisse dans son action.

Dans le cas contraire, dit-il « il faudra tirer les leçons de mon action au gouvernement ».